PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS
MODELE DU RAPPORT DE CONTROLE A PRODUIRE
PAR L'ORGANISME EVALUATEUR ACCREDITE

Le rapport de contrôle est à remettre par l'organisme évaluateur accrédité à l'exploitant de l'hébergement sous forme numérique au format pdf.

ATTESTATION DE VISITE

Important : Cette présente page contient le logo Cofrac correspondant, dans les conditions définies d'usage de la marque Cofrac.

Etablissement :
_____

Adresse :
_____

Code postal : |_||_||_||_||_| Ville :
_____

Tél. : |_||_||_||_||_||_||_||_||_| Fax : |_||_||_||_||_||_||_||_||_| E-mail :
_____

Site internet : _____ Numéro de SIRET :
|_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_||_|

Classement actuel : ☐ Non classé ☐ classé « parc résidentiel de loisirs »

Catégorie de classement demandée : ☐ 1* ☐ 2* ☐ 3* ☐ 4* ☐ 5*

Par l'organisme évaluateur accrédité :
_____

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement du parc résidentiel de loisirs : |_||_| |_||_| |_||_||_||_|

Rapport édité le : |_||_| |_||_| |_||_||_||_| Inspection réalisée le : |_||_| |_||_| |_||_||_||_|

Nb de points obligatoires atteints : |_||_||_|, soit |_||_||_| % du total à atteindre
Conformité du nombre de points total à atteindre : ☐ Oui ☐ Non
Nb de points à la carte atteints: |_||_||_| Conformité du nombre de points à la carte à atteindre : ☐ Oui ☐ Non

Avis de l'organisme évaluateur accrédité pour la catégorie de classement demandée :
☐ Favorable ☐ Défavorable

Nom de l'organisme évaluateur accrédité :
_____

Déclare ces informations justes et sincères

Date : |_||_| |_||_| |_||_||_||_| Nom et signature du responsable de l'inspection :

PAR L'ORGANISME EVALUATEUR ACCREDITE

1. L'Organisme évaluateur

Nom de l'organisme évaluateur : _____

Adresse : _____

Code postal : |_||_||_||_||_| Ville : _____

Tél. : |_||_||_||_||_||_||_||_||_| Fax : |_||_||_||_||_||_||_||_||_|

Email : _____

Site internet : _____ Référent dossier : _____

2. Synthèse de la visite d'inspection

Critères « non applicables » pour l'établissement entraînant un changement des totaux obligatoires et « à la carte »à atteindre (cf. guide de contrôle du tableau de classement des parcs résidentiels de loisirs sous régime hôtelier)

Nb d'emplacements total : |_||_||_||_| Nb d'emplacements à contrôler : |_||_||_||_|

Nb d'emplacements contrôlés : |_||_||_||_|

Motifs du non respect de l'échantillonnage des emplacements à contrôler :

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95 % de (a)	
c) Nombre de points obligatoires atteint	
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	☐ Oui ☐ Non
d) Nombre de points obligatoires à compenser – *dans la limite de 5 % du total des points obligatoires à respecter* (coefficient 3), soit (a) – (c) *3 :	
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	
h) Nombre de points à la carte atteint	
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	☐ Oui ☐ Non